

Vous participez à des cours de danse collectifs. Pour son bon déroulement et votre progression, il est nécessaire de respecter un minimum de règles.

## 1/ RESPECT DE L'AUTRE

C'est permettre à vos partenaires d'évoluer dans de bonnes conditions :

- Hygiène : Ne vous aspergez pas de parfum mais n'oubliez pas non plus d'en mettre. Pensez à prendre un tee-shirt de rechange lorsque vous faites plusieurs cours d'affilée en saison chaude.
- Bonne humeur, grand sourire et haleine fraîche facilitent les relations !
- **Tabac : Nous vous rappelons que les locaux que vous fréquentez sont non fumeurs.**

## 2/ RESPECT DES LOCAUX

La fréquentation d'une salle passe inévitablement par le respect des règles de l'établissement qui nous accueille :

- Respect du mobilier
- **Certains changements de salle indépendants de notre volonté pourront avoir lieu cette année.**

## 3/ RESPECT DE LA PÉDAGOGIE

- Ponctualité : Les cours débutent et se terminent à heure fixe. Votre progression dépend de la relation que vous entretenez avec vos partenaires, le groupe et l'enseignant. Arriver à l'heure est un confort pour vous mais aussi pour les autres élèves et permet d'avoir une vraie progression pendant l'heure de cours.
- Changement de partenaire : Pour une rapide évolution du groupe, le changement de partenaire est de rigueur dans tous les cours collectifs (même si ces changements ne sont que ponctuels).

## 4/ MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

- Les inscriptions se font sur retour de la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée d'un certificat médical, du règlement de l'adhésion et de la cotisation, dès le deuxième cours.
- Le règlement de l'adhésion et de la cotisation peut se faire par chèque libellé à l'ordre de TAP SWING & CO, chèques vacances (pas après le 31/12/2017) ou en espèces.
- Le règlement se fait à l'année. Cependant des facilités de paiement peuvent être aménagées en 3 ou 10 chèques (plus un pour l'adhésion) à remettre au moment de l'inscription. Les chèques sont encaissés vers le 10 du mois suivant.
- Les membres du bureau se réservent le droit d'étudier et de fixer les motifs de remboursement des cotisations sur présentation de justificatifs (certificat médical daté ou lettre de l'employeur). L'adhésion n'est pas remboursable. Tout trimestre commencé est dû.
- Le tarif des cotisations est calculé à l'année en tenant compte des jours fériés et des vacances.
- Les réductions aux demandeurs d'emploi et étudiants se feront sur présentation d'un justificatif (attestation de moins de 2 mois pour les demandeurs d'emploi et carte étudiante).
- La réduction « parrainage » sera ajustée *pro rata temporis* en cas de départ du parrainé, en cours d'année. La retenue sera opérée sur les cotisations à rembourser au parrainé -qui pourra à se faire dédommager par son parrain-.

## 5/ RÈGLES GÉNÉRALES

- Chaque adhérent dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité civile. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée quel que soit le préjudice matériel causé ou corporel subi ou causé par tout participant.
- Vacances de Tap Swing : consultez les plannings de chacune des danses sur le site internet [www.tapswingandco.fr](http://www.tapswingandco.fr)
- Les cours sont ouverts à tous en loisir, pour les professionnels désireux d'y participer veuillez nous consulter pour les tarifs adaptés. Ou alors renseignez-vous pour des cours particuliers.

## 6/ DROIT A L'IMAGE

Lors des cours, soirées ou manifestations auxquelles participent Tap Swing and Co, des images pourront être captées en public et être diffusées sur notre site ou les pages Facebook de l'association, dans le respect de la législation française sur le Droit à l'Image. Chaque personne photographiée par nos photographes, reste propriétaire de son image et peut donc s'opposer à sa diffusion sur notre site. Il suffit de nous joindre, par mail, par téléphone ou par courrier, et nous réaliserons votre vœu.